

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	07
Votants	09

Date de convocation :
21/08/2025
Date d'affichage :
21/08/2025

Numéro :
13/2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le 02/09/2025

ID : 081-268102589-20250827-DELIB_13_2025-DE



SÉANCE DU 27 AOUT 2025

Le 27 août à 17 heures 30 minutes, le **Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bruno BARDES – Nelly FACCA – Pierrette RAMON – Nathalie JALBY – Pierre CANAC – Françoise DAVIOT

Absents excusés représentés : Josiane GALY (N. FACCA) – Françoise CHINCHOLLE (E. CLAVERIE)

Absents excusés non représentés :

Absent non excusé non représenté : Guy INTRAN – Bernard DELBRUEL – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Rose LUGAN

Secrétaire de séance : Bruno BARDES



CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CHARGES N°2 : ASG FORMATION

Dans la perspective de l'ouverture à court terme de l'Unité Protégée, il convient de faire évoluer les agents destinés à intervenir sur ce service en les intégrant dans un parcours professionnalisant en tant que futur assistant de soins en gérontologie (ASG).

Il s'agit d'une spécialisation pour aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux et aides médico-psychologiques employés au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et plus généralement de tout service accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

L'assistant de soins en gérontologie travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, il est en lien quotidien et surveille l'état des résidents afin de déceler tout événement inhabituel ou dégradation. Il apporte l'écoute, les conseils et le soutien à l'aidant de la personne âgée. Il le guide et l'accompagne dans les choix et décisions à prendre pour adapter son cadre de vie. Enfin il veille à promouvoir les bonnes pratiques de prise en soins des personnes âgées les plus vulnérables.

Pour rappel, le coût pédagogique s'élève à près de 2000 € (140 heures réparties sur 20 jours) et le coût de remplacement de l'agent à 4500 €.

Sachant qu'à minima il faut doter d'un ASG dans chaque équipe de nuit, il convient donc de constituer une provision pour charge d'un montant de 13 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** la constitution de provision comme suit :
 - 4 000 € pour couvrir les coûts pédagogiques de la formation ASG
 - 9 000 € pour couvrir les coûts de remplacements associés
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision seront inscrits à l'article 6815 « dotation aux provisions d'exploitation au budget 2025 de l'EHPAD.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le 02/09/2025

ID : 081-268102589-20250827-DELIB_13_2025-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente
Elisabeth CLAVERIE

Le secrétaire de séance
Bruno BARDES



A large, stylized black ink signature, likely belonging to Bruno Barde.